

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Philippe BRANDY, Bruno RENON, Patrick BOURABIER, Christian FRESNEL, Jean-Marie SARDAIN.

Excusé :

Le PV n° 21 de la réunion de la commission SENIORS en date du 06/02/2020 est approuvé sans modification

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

FORFAITS :

- Séniors départemental D 5 – (Amende 30 Euros)

Poule B : FC TAIZE AIZIE (2) / ST RUFFEC (5) du 09/02/2020 (**1^{er} forfait**)

Poule B : AM S MONS (3) du 09/02/2020 (**2^{ème} forfait**)

Poule D : AS BRIE (3) du 08/02/2020 (**2^{ème} forfait**)

REGLEMENT FINANCIER :

- Rencontre – 5^{ème} Division – Poule C : ES LINARS (3) – CS ST MICHEL (3) du 09/02/2020

Arbitre : Monsieur Abdelmounaim EL GUECHCHATI

Le club de ES LINARS n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 28,53 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Abdelmounaim EL GUECHCHATI par débit du club de ES LINARS.

Le club de CS ST MICHEL n'ayant pas réglé les frais d'arbitrage, la somme de 28,53 € sera créditée à l'arbitre Monsieur Abdelmounaim EL GUECHCHATI par débit du club de CS ST MICHEL.

INFORMATIONS DIVERSES

- UA VILLOGNON, Monsieur Philippe GOYAUD, du 13/02/2020, pris note,
- FC TARDOIRE, Madame Marion MOINE, du 11/02/2020, pris note,
- ES ELAN CHARENTAIS, du 12/02/2020, pris note,
- AS MONS, Monsieur Jacky GUILLEN, du 09/02/2020, pris note,
- AS BRIE, Monsieur Michel GAUDILLERE, du 07/02/2020, pris note,
- ENT ST SEVERIN PALLUAUD, du 05/02/2020, pris note,
- Monsieur Abdelmounaim EL GUECHCHATI, du 09/02/2020, pris note.

La prochaine réunion est fixée au **JEUDI 20 FEVRIER 2020 à 16H45**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H 30

L'animateur Jean Charles GUIGUEN

Le secrétaire Philippe BRANDY

